

Image not found or type unknown



Donnation sur papier libre

Par **guy**, le **17/06/2011** à **20:50**

Bonjour,
une personne de ma connaissance,décédé maintenant,ma fait don d'une partie de son mobilier .
cette donation a été rédiger sur papier libre,papier qui ,au moment du décès fut remis au notaire qui s'occupe des droits de succession avec la famille .
quel est la validité de ce document ?
une personne de la famille peut elle s'opposer a cette donation sous pretexte que la personne décédé lui aurais dit,par téléphone,quel pouvais choisir d'honorer,ou non cette donation

merci